



MAIRIE _____
ASNIÈRES-SUR-SEINE

DÉMOCRATIE LOCALE

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



Barbara TREUTENAERE
Adjointe au Maire déléguée
à la concertation



Manuel AESCHLIMANN
Maire d'Asnières-sur-Seine

QU'EST UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ?

Asnières-sur-Seine dispose de nombreuses instances participatives représentant le levier de la démocratie locale, tel que le :

- › Conseil Citoyen
- › Conseil Municipal des Collégiens
- › Conseil Communal des Jeunes
- › Conseil Municipal des Enfants
- › Conseil Économique, Sociale et Environnemental Local (CESEL)
- › Conseil Consultatif de Quartier

CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER (CCQ)

La ville d'Asnières-sur-Seine
est dotée de 5 CCQ

5 quartiers =

5 CCQ



QUI SIEGE AUX CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER ?



4

représentants
élus titulaires

COLLÈGE
DES ÉLUS



4

suppléants

**Sont élus par le conseil municipal
pendant toute la durée du mandat**

PRÉSIDENTS DE DROIT MAIRE-ADJOINT DE QUARTIER



QUI SIEGE AUX CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER ?

Collège des habitants

7 femmes
7 hommes

Collège des acteurs

5 membres
(associations, entreprises
ou profession libérale)



Les membres qui siègent au CCQ se nomment, les conseillers de quartier, sont tirés au sort en présence d'un huissier de justice à la suite de candidature. Ils sont élus pour 2 ans,

QUI PEUT CANDIDATER AU CCQ ?

Peut candidater :

- › Habitants âgés d'au moins 16 ans et sans condition de nationalité
- › Associations ou entreprises agissant et impliquées dans la vie de quartier

Ne peut pas candidater :

- › Les membres du personnel
- › Deux personnes de même famille
- › Les membres siégeant dans une autre instance (CESEL, CC)

COMMENT SONT DÉSIGNÉS LES CONSEILLERS DE QUARTIER ?

CANDIDATURE



TIRAGE AU SORT

COMMENT ÇA MARCHE ?

LE MAIRE



saisine



avis



propositions



auto-saisine

CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER

COMMISSION 1



Pour émettre les avis

COMMISSION 2

QUEL EST LE RÔLE DU CCQ ?

Le CCQ peut :

- › Formuler un avis sur demande du Maire (**saisine**) sur des actions ou projets municipaux
- › Formuler au conseil municipal des propositions (**auto-saisine**) sur tous les sujets de nature à améliorer les vie des Asniérois dans leur quartier



QUELQUES PHOTOS ILLUSTRANT LE TRAVAIL DU CCQ



QUEL EST LE RYTHME DE TRAVAIL DU CCQ ?

Le CCQ se réunit :

- › Tous les mois en réunion de commission (entre les membres du CCQ uniquement)
- › Tous les trois mois en réunion plénière avec les élus du CCQ
- › Une fois au minimum par an en réunion publique (réunions ouvertes au public)





MAIRIE
ASNIÈRES-SUR-SEINE

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
CONTACTER LA DIRECTION
DE LA CONCERTATION**

**concertation@mairieasnieres.fr
01 41 11 13 23**

Réalisation Mina YAHIA le 18 juillet 2023